

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-536790

ND: 41077

C

Optique

A

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

2074

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BENAMAR M.HAMMED

Date de naissance :

15/07/1953

Adresse :

RTE Magnolia lot Talhaoui Rue B3
n°41 Oujda

Tél. :

06.11.87.25.96 Total des frais engagés : # 580,00 #

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

02/08/20

Nom et prénom du malade :

Cancer du sein ABDELMOUHINI RACHIDA Age: 62

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Cancer du sein

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudicataire.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 02-08-2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/10/2024	Consultation orthopédiq	1	Thalid Moreau que Radiologue 06133627	INP Kandy Oujda

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOPHARMACIES

AB Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>DIAGNOSTIC MEDICAL DU DOCTEUR J. AC DU 15/08/2012</i>	25/08/2012	0,329	580,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

48/20

ame ABDELMOUNNI RAELHJA

1) LDL, HDL, Triglycéride
Cholestérol total

2) Dosage de
vitamine D

3) NFS

LABORATOIRE D'ANALYSES
MÉDICALES ZOHEIR
Dr. ZOHEIR J.
Médecin Biologiste
Place Guy 16 Aout - OUJDA
Tél. : 05 25 69 19 63 - Fax : 05 30 71 25 00

Dr Khalid Mokacuim
Oncologue Radiothérapeute
INPE : 081236747
Centre Oriental Al Kindy Oujda

INPE : 081236747
Centre Oriental Al Kindy Oujda

INPE : 081236747

Adresse : Ryad Isly, Quartier Marjane - Oujda
Tél. : +212 536 70 70 81 / 82 / 83 Fax : +212 536 70 70 85

E-mail : contact@alkindyoriental.ma

IF : 25084346 ICE : 002037182000033 RC : 400181 Patente : 34256327



مختبر التحاليل الطبية زوهير

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES ZOHEIR

Laboratoire certifié ISO 9001 مختبر حاصل على الشهادة الدولية للجودة



Dr. Jaouhar ZOHEIR Médecin Biologiste.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy - France
Expert Assermenté auprès des Tribunaux

الدكتور جوهر زوهير طبيب أحيائي
خريج كلية الطب - نانسي - فرنسا
خبير م qualié لدى المحاكم

FACTURE N° : 200800760

Date de l'examen : 25-08-2020

Mme RACHIDA ABDELMOUNI

Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	B0	B
	Cholestérol HDL	B27	
	LDL c	B27	
	Cholestérol	B27	
	Triglycérides	B54	
	Numération formule sanguine	B54	
	Vitamine D 25-OH (D2+D3)	B200	

Total des B : 389

Prélèvement : 0 DH

TOTAL DOSSIER : 580 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent quatre-vingts dirhams
Payée en espèces.

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES ZOHEIR
Dr. ZOHEIR J.
Méd. Biologiste
Place du 16 Août - OUJDA
Tél. 03 36 69 19 69 - Fax: 05 36 71 25 00

مختبر التحاليل الطبية زوهير

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES ZOHEIR

لaboratoire de analyses ISO 9001 Quality System Standard



Dr. Jaouhar ZOHEIR Médecin Biologiste.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy - France
Expert Assermenté auprès des Tribunaux

الدكتور جوهر زوهير طبيب أحياني
خريج كلية الطب - نانسي - فرنسا
خبير محلل لدى المحاكم

Prescription : Dr KHALID MOKAOUI

Date de l'examen : 25-08-2020

Mme RACHIDA ABDELMOUMNI

Dossier N° : 200825-0010

Né(e) le : 25-10-1958

Page 1 sur 2

HEMATOLOGIE

HEMOGRAMME

SYSMEX XT 2000i Technique de la cytométrie en flux fluorescente et de la focalisation hydrodynamique.

			030120
Leucocytes :	5 720	/mm ³	9 440
Hématies :	4.16	M/mm ³	4.10
Hémoglobine :	12.5	g/100ml	11.4
Hématocrite :	37.2	%	34.7
VGM :	89	µ3	85
TCMH :	30	pg	28
CCMH :	34	%	33
IDH :	12.4	%	15.5
Polynucléaires Neutrophiles :	50.7	%	53.7
Soit:	2 900	/mm ³	5 069
Polynucléaires Eosinophiles :	1.9	%	0.5
Soit:	109	/mm ³	47
Polynucléaires Basophiles :	0.2	%	0.4
Soit:	11	/mm ³	38
Lymphocytes :	40.2	%	3 578
Soit:	2 299	/mm ³	7.5
Monocytes :	7.0	%	708
Soit:	400	/mm ³	405 000
Plaquettes :	194 000	/mm ³	11.2
DP :	12.9	%	10.0
VPM :	10.8	fl	

BIOCHIMIE SANGUINE

Cholestérol total	2.00	g/l	(1.50-2.00)
	5.15	mmol/L	(3.87-5.15)
Triglycérides (Dosage enzymatique)	0.60	g/L	(0.35-1.70)
	0.69	mmol/L	(0.40-1.94)

Place du 16 Août, (face à la CTM) - OUJDA. Tel: 05 36 69 19 69 / 05 36 68 35 27 - Fax: 05 36 71 25 00

siteweb : www.laboratoirezoheir.ma - mail : contact@laboratoirezoheir.ma

Taxe Professionnelle : 10315204 - Identification Fiscale : 10314877 - ICE : 001709123000071 - C.N.S.S. : 6192348

مختبر التحاليل الطبية زوهير

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES ZOHEIR

لaboratoire certifié ISO 9001 depuis 2007



Dr. Jaouhar ZOHEIR Médecin Biologiste.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Nancy - France
Expert Assermenté auprès des Tribunaux

الدكتور جوهر زوهير طبيب أحياني
خريج كلية الطب - نانسي - فرنسا
خبير محلق لدى المحاكم

Prescription : Dr KHALID MOKAOUIM

Date de l'examen : 25-08-2020

Mme RACHIDA ABDELMOUUMNI

Dossier N° : 200825-0010

Né(e) le : 25-10-1958

Page 2 sur 2

HDL-Cholestérol 0.48 g/L (0.35-0.70)
1.24 mmol/L (0.90-1.80)

LDL-Cholestérol 1.40 g/L (<1.50)
3.62 mmol/L (<3.88)

25-OH-Vitamine D (D2+D3) : 11.13 ng/ml (29.00-100.00)
(Access 2)

Déficient : < 20

Insuffisant : 20 – 30

Suffisant : 30 – 100

Intoxication Possible : > 100

Vu l'absence d'études par manque de données suffisantes pour les valeurs élevées de la vitamine D.
les résultats de la vitamine D > 168.7 doivent être interprétées en tenant compte du contexte clinique.